

Toulouse, le 30 juin 2023

Décision prise par le Vice-Président de Réseau31

Décision n°20230630 – 247

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A1.5 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de considérer la demande formulée par Réseau31 à ENEDIS pour le raccordement électrique du réservoir du Blanchet RES01275 (n°253100408-31 d'opération) sur la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS;

Considérant la nécessité de signer au près d'ENEDIS la proposition électrique n°DF26/045466/001001 pour le raccordement électrique;

Considérant que le coût total de ce projet est estimé à 17 275,68€ TTC ;

décide

Article unique : d'approuver la proposition n° DF26/045466/001001 d'ENEDIS pour le raccordement électrique du réservoir du Blanchet (RES01275) sur la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS;



François BATAILLE

Vice - Président